



Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE



La lettre du réseau national des sports de nature

> L'œil de l'expert

Récemment nommé à la direction du site de Vallon Pont d'Arc, qui héberge le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN), il m'importe de confirmer la dynamique relative au développement maîtrisé des sports de nature, historiquement soutenue par l'établissement après avoir été impulsée par la direction des Sports et partagée par l'ensemble des acteurs. Ses objectifs peuvent se traduire autour de trois axes.

Le premier aura pour ambition d'adapter le fonctionnement en réseau du PRNSN, notamment à la restructuration des services de l'État, et donc à l'évolution des missions des référents sports de nature au sein des DRJSCS et des services départementaux. Chaque service va rapidement évoluer et la situation de chaque référent sport de nature sera adaptée. L'élargissement du fonctionnement en réseau, au-delà des seuls services chargés des Sports, doit être renforcé vers une contractualisation avec les administrations chargées du Tourisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire et, au delà, avec les fédérations, les groupements professionnels concernés et les gestionnaires d'espaces naturels.

Le deuxième concerne la suite donnée aux Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature. L'attribution des 1^{ères} Rencontres européennes du tourisme et des loisirs sportifs de nature au bassin annécien va confronter la réflexion française sur les sports de nature à un territoire élargi ; cela rend encore plus nécessaire l'émergence d'une nouvelle gouvernance pour le PRNSN et de le doter d'un périmètre compatible avec cette mission d'animation au-delà des frontières nationales.

Le troisième consistera à renforcer le lien entre une expertise nationale et des actions locales fortes. Les expérimentations innovantes identifiées sur le territoire français, y compris sur le sol ardéchois, doivent permettre de réaliser une mise à jour totale des outils jusqu'à présent développés et mis à disposition des collectivités, des gestionnaires d'espaces, des fédérations sportives, des organisations professionnelles.

Le contexte de la réussite de ces objectifs est d'autant plus particulier du fait du changement de situation administrative du site de Vallon Pont d'Arc au sein de l'établissement support. Celui-ci devra plus particulièrement favoriser la capacité des agents du PRNSN, coordonné par Thierry BEDOS, à encore mieux donner suite aux orientations stratégiques de la direction des Sports et aux besoins des acteurs du réseau.

Il est plaisant de constater que cette réflexion s'inscrit dans une unité de temps entre la réflexion stratégique pour la mise en oeuvre de la nouvelle compétence européenne dans le domaine du sport et l'actualité olympique. Au lendemain des JO d'hiver de Vancouver et à quelques mois de l'attribution des JO d'hiver de 2018 pour lesquels Annecy est candidate, nous ne pouvons qu'escompter que la pleine réussite des premières Rencontres européennes participera, même modestement, à l'aboutissement de la candidature française.

François BEAUCHARD
Directeur adjoint
CREPS Rhône-Alpes
Site de Vallon Pont d'Arc (Ardèche)

n°56 avril 2010

1. Les brèves du réseau > p.2
2. Personnalité > p.3
Éric JOURNAUX
3. Le point sur... > p.4
Les sports de nature aux Jeux olympiques



Annecy organisera les
1^{ères} Rencontres européennes
du tourisme et des loisirs sportifs de nature
du 5 au 8 octobre 2011

Directeur de publication : Denis PONCELIN

Pôle ressources national sports de nature
CREPS Rhône-Alpes
BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc

prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr
ISSN : 1958-5101 - © PRNSN

Crédits photographiques : Mathieu MORVERAND ;
Denis BOISSIÈRE



1. Les brèves du réseau

> Actualités

➔ Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature

Cette 5^e édition des Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature est placée sous le signe de l'éco-responsabilité. L'objectif : limiter l'impact environnemental, permettre une consommation responsable et impliquer l'ensemble des acteurs dans une démarche citoyenne. Ainsi, toutes les actions avant, pendant et après l'évènement seront évaluées avec l'outil ADERE personnalisé. Pour les transports, chaque participant devra renseigner la borne impact carbone. L'organisation travaillera également sur un tri et un traçage de tous les déchets. Participants, exposants, intervenants et organisateurs seront tous acteurs de cette démarche.

www.evenementresponsable.fr

➔ Ateliers techniques du Schéma régional des loisirs et sports de nature de Picardie

Suite aux Rencontres régionales des loisirs et sports de nature du 3 décembre 2009 à Creil (Oise), une majorité de participants ont demandé une meilleure prise en compte de leurs préoccupations quotidiennes de terrain. Pour répondre à cette demande la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) de Picardie et le Conseil régional de Picardie vont mettre en place trois temps de rencontres et d'échanges au cours de l'année 2010 qui se dérouleront sous la forme d'ateliers techniques régionaux, dont le premier aura lieu au mois de mai 2010.

www.sportsdenature.gouv.fr

➔ Bourse d'emploi nationale des sports de nature

Afin de mieux cibler les professionnels et employeurs du milieu sportif, le Groupement National Profession Sport en collaboration avec le Pôle ressources national des sports de nature a développé des modules thématiques de sa bourse d'emploi, permettant ainsi une meilleure recherche des offres d'emploi et un accès à la cv-thèque plus rapide, et mieux ciblé. La vision commune de ces deux réseaux est la nécessité d'apporter aux pratiquants un encadrement professionnel qualifié dans les associations sportives. L'objectif de cette coopération est de mutualiser les forces des deux réseaux dans le but de rendre plus lisible les débouchés qui se présentent aux professionnels et de faciliter la recherche de personnes qualifiées pour les employeurs de la discipline.

www.metiers-sportsdenature.fr



➔ Du nouveau dans les fédérations

Philippe THIEBAUT a été nommé le 1^{er} avril 2010, Directeur Technique National (DTN) de la Fédération française de motocyclisme.

➔ Convention entre la FFRP et le SNAM

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP) et le Syndicat National des Accompagnateurs en Montage (SNAM) ont signé le 10 janvier 2010 une convention nationale de reconnaissance et de coopération mutuelle. Dans les faits, ce rapprochement est déjà avéré en raison des intérêts communs évidents qui unissent les associatifs de la randonnée et les professionnels de la montagne. Au premier rang de ceux-ci, la promotion des activités de pleine nature respectueuses de l'environnement. La signature de la convention nationale s'est déroulée en Savoie dans le massif de Chartreuse, en présence de Claude HÛE, présidente de la FFRP, de Jean-Marc HERMÈS, président du SNAM, de représentants des services de l'État chargés des Sports, et d'autres présidents de fédérations sportives. Il s'agit de la première convention signée entre les professionnels et la fédération.

➔ L'Ain adopte la Charte développement durable et manifestations sportives de nature

Le département de l'Ain accueille plus de 300 manifestations sportives déclarées par an, dont plus de 30 % dans le domaine des sports de nature, en milieu terrestre, aquatique et aérien. Conscient de la nécessité de préserver les espaces de pratique, les organisateurs de manifestations sportives (clubs sportifs et associations) sollicitent de façon croissante et régulière les gestionnaires d'espaces naturels. En effet, les manifestations sportives attirent un nombre important de visiteurs et de pratiquants. Leurs impacts sur les milieux naturels restent mal connus car difficiles à mesurer et à évaluer. Aussi, cette situation ne pourra perdurer que si elle s'inscrit dans une démarche d'éducation et de sensibilisation, de « développement durable et de protection de l'environnement ». L'intervention en amont des manifestations constitue certainement un moyen de prévenir et de limiter leurs impacts. C'est pour l'ensemble de ces raisons que la direction départementale de la Cohésion sociale de l'Ain met en œuvre aujourd'hui la Charte développement durable et manifestations sportives de nature, dispositif concernant l'ensemble des départements de la région Rhône-Alpes.

www.ddjs-ain.jeunesse-sports.gouv.fr

➔ Affichage environnemental

L'affichage environnemental des produits de grande consommation est un objectif encadré par les lois Grenelle 1 et 2. À partir de 2011, des décrets fixeront les premières catégories de produits concernés. Un groupe « sport » a été constitué autour des entreprises du secteur, de consultants, des administrations concernées,

d'experts de l'Agence de Développement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et de l'Agence Française de Normalisation (AFNOR). Chargé d'élaborer le guide méthodologique pour l'affichage environnemental des équipements de sports (hors habillement), de camping et de mobilité (vélos), ce groupe « sport » a entamé ses travaux autour de produits de sports de nature : sac-à-dos, ski et bientôt vélo, ainsi que matériel de tennis.

apdoucet@filieresport.com

> En kiosque

➔ Impacts du changement climatique sur le tourisme en Europe

Trois aspects des impacts du changement climatique sur le tourisme sont analysés dans cette étude produite par la Commission européenne : le tourisme de plein air et les activités de plein air (qui incluent le tourisme à la mer), les sports d'hiver (l'étude porte sur la France, l'Autriche et la Suisse), le tourisme et les ressources en eau. L'étude prédit notamment une importante baisse de l'enneigement pour les stations françaises. L'étude (en anglais) est disponible sur le site du projet PESETA.

peseta.jrc.ec.europa.eu

➔ Les sportifs bourguignons aiment la nature Étude de la pratique sportive en milieu naturel en Bourgogne

/ Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports de Bourgogne, 2009

www.bourgogne.jeunesse-sports.gouv.fr



➔ Sports de nature : monter un projet environnement et développement durable

Guide méthodologique / Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports de Bourgogne, octobre 2009

www.bourgogne.jeunesse-sports.gouv.fr



> À venir

➔ Le vélo au coeur des Alpes

21 mai 2010 - Chambéry (Savoie)

www.sportsdenature.gouv.fr

➔ 44^e Congrès national de spéléologie et canyon

du 22 au 24 mai 2010 - Sault-en-Provence (Vaucluse)

www.congressspeleo2010.org

Proposer une actualité
S'abonner à la lettre
formulaires disponibles rubrique La Lettre
www.sportsdenature.gouv.fr

2. Personnalité

> Éric JOURNAUX

Après avoir consacré l'essentiel de ses missions à organiser la prise en compte des sports de nature au sein de l'administration centrale du ministère chargé des Sports, Éric JOURNAUX a récemment été nommé chef de projet « sport et développement durable » auprès du directeur des Sports. Nous avons tenu à bénéficier de son éclairage au moment où il s'éloigne des sports de nature.

PRNSN : Quel regard portes-tu sur l'évolution récente de la prise en compte des sports de nature par le ministère chargé des Sports ?

EJ : Tel que cela a été décrit en février dans la rubrique « point sur » de la lettre du réseau national des sports de nature, le ministère de la Santé et des Sports a conforté la stratégie ministérielle de développement durable des sports de nature, et celle-ci bénéficie d'un relief inédit.

D'une part, par la répartition des rôles : la compétence « sports de nature » est assumée par les collectivités départementales, alors que l'État a un rôle d'accompagnateur. Cela se traduit dans le décret compétence/mission¹ qui demande explicitement aux préfets de mettre en œuvre cette politique partagée.

D'autre part, par la méthode de travail retenue dès 2003 : la qualité des travaux réalisés par le réseau national des sports de nature a validé le principe d'une organisation articulée entre niveaux régional et départemental. Très récemment, cette complémentarité a été confortée par la secrétaire d'État qui a demandé aux préfets, pour l'ensemble des actions sportives, de faire preuve de volonté dans la coordination et la répartition des missions entre les échelons régional et départemental.

Les sports de nature relèvent d'un champ multiple donc complexe. À titre d'indicateur, près de 600 agents du ministère chargé des Sports sont inscrits dans la base de données des personnes ressources en sports de nature. Cela traduit un spectre d'expertise et d'intervention très large, pour lequel la base de données éclaire les compétences connues et mobilisables. Ce recensement favorise le partage entre les agents et l'animation du réseau par le Pôle ressources national. Cette diversité est un atout majeur pour mener des actions en commun, être plus fort collectivement, s'enrichir des expériences et acquis partagés.

PRNSN : Les sports de nature tiennent-ils une place particulière, voire exemplaire, dans la stratégie « sport et développement durable » ?

EJ : La politique de la secrétaire d'État aux Sports en matière de « sport et développement durable » est ambitieuse et va s'appuyer sur un programme d'action qui bénéficiera largement de l'expérience des sports de nature.

En effet, ceux-ci ont appréhendé depuis longtemps, parallèlement à leur finalité sportive, les aspects social, économique et environnemental, pour allier développement (porté par les collectivités territoriales), consensus et métho-

de de travail (conforme au développement durable) et cœur d'activité sportif (réglementaire). Les sports de nature ont notamment développé une démarche transversale à tous les acteurs, porteuse d'une gouvernance partagée, favorisant une évaluation des actions et leur inscription dans un processus d'amélioration continue.

Néanmoins, il faut garder à l'esprit que la stratégie de développement durable concerne l'ensemble des activités.

Ainsi, en ce qui concerne par exemple la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité, tous les sports sont concernés. Il apparaît même que certains sports ont développé une sensibilité supérieure à celle partagée par les sports de nature.

« Les sports de nature ont notamment développé une démarche transversale à tous les acteurs, porteuse d'une gouvernance partagée, favorisant une évaluation des actions et leur inscription dans un processus d'amélioration continue »

PRNSN : Le fonctionnement en réseau ouvert aux partenaires est perçu comme un avantage pour les sports de nature. Cette méthode de travail te semble-t-elle propice à une meilleure intervention de l'État ?

EJ : Nous devons renforcer notre manière de travailler en réseau et de façon prospective. La gouvernance à cinq (État, collectivités, associations-ONG, acteurs économiques et partenaires sociaux) mise en place à travers le grenelle de l'environnement, va nous y aider.

Dans le cas particulier des sports de nature, la posture de l'État est partagée entre apporteur de connaissance et de compétences, accompagnateur et diffuseur d'outils et de bonnes pratiques. Son intervention s'est progressivement organisée autour de :

- > l'harmonisation interne aux acteurs des services de l'État chargés des Sports ;
- > étendue ensuite aux autres services de l'État ;
- > élargie aux cadres issus d'autres secteurs (cadres fédéraux par exemple) ;
- > et, enfin, le partage de la démarche projet avec les partenaires.

Au final, cette approche permet dialogue et concertation, puis décision partagée. Pourtant cette démarche reste fragile et nécessite un effort d'adaptation constant.



À titre d'exemple dans le domaine des sports de nature, il conviendrait de substituer une autre forme de gouvernance partagée à celle mise en œuvre avec succès par le Comité National des Espaces, Sites et Itinéraires pour les sports de nature (CNESI) avant qu'il ne disparaisse en 2008. Les acteurs du sport ont encore besoin de conforter leur organisation, qui plus est car le rôle prédominant des collectivités locales et le poids accru des secteurs économique et professionnel justifie de rénovier le dialogue habituel organisé prioritairement entre l'État et le mouvement sportif.

En ce qui concerne la mission « sport et développement durable », nous nous devons d'agir dans cet esprit. En outre, il ne peut s'agir d'une approche de « niche ». Notre action doit être exemplaire et impliquer l'intégralité des agents de l'État dans leur fonctionnement quotidien comme dans l'exercice de leurs missions. Le portage incombe aux chefs de service, qui doivent en assurer l'animation et s'assurer d'une bonne intégration dans le fonctionnement interne de leurs services.

¹ : cf. décret n°2009-1484 relatif aux directions départementales interministérielles (DDI) et décret n°2009-1540 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

Éric JOURNAUX en quelques dates :

- 2010 : chef de projet Sport et développement durable auprès du directeur des Sports
- 2002 : chargé de mission Sports de nature puis adjoint au chef du bureau des Fédérations multisports, des Activités sportives de nature et des Pôles ressources (direction des Sports)
- 1991 : conseiller technique sportif régional puis directeur technique national adjoint (Fédération française de canoë-kayak)
- 1989 : professeur d'éducation physique et sportive

eric.journaux@jeunesse-sports.gouv.fr
ds.sportdurable@jeunesse-sports.gouv.fr

Base de données des personnes ressources
en sports de nature
espace « membres »
www.sportsdenature.gouv.fr

> Les sports de nature aux Jeux olympiques

« Dans toute la communauté mondiale, les Jeux Olympiques (JO) sont depuis longtemps considérés comme la première manifestation sportive du monde. »¹ Du 8 au 17 août 2008, ce sont en effet 4,4 milliards de personnes², soit environ deux tiers de la population mondiale, qui ont regardé les JO d'été de Pékin, en faisant l'événement sportif le plus regardé de l'histoire. Alors qu'en France les sports de nature représentent un tiers du fait sportif³, quelle place occupent-ils dans le programme olympique ?

➔ Les sports de nature

La notion de sports de nature est une particularité française, figurant à l'article L. 311-1 du Code du sport : elle traduit la volonté de concilier les usages tout en respectant le droit constitutionnel attaché à la propriété et la protection de l'environnement. Pratiqués massivement durant les périodes de temps libre, les sports de nature sont également des activités organisées dans un but de performance ou d'aventure. Le paroxysme de cet investissement sportif revêt, pour les plus déterminés, la forme d'une participation aux JO d'été ou d'hiver.

➔ Le programme olympique

Pour figurer au programme olympique, un sport doit être administré par une fédération internationale, assurant le respect de la Charte olympique, être largement pratiqué à travers le monde et satisfaire à des critères établis par le Comité International Olympique (CIO). L'actuel programme olympique se compose de 33 sports, divisés en 53 disciplines et regroupant près de 400 épreuves. Les JO d'été comprennent 26 sports (38 disciplines) et ceux d'hiver 7 sports (15 disciplines). En 2006 et 2008, 386 épreuves ont été organisées dans ce cadre (302 pour les JO d'été 2008 et 84 pour les JO d'hiver 2006). Les sports de nature représentent 15 des 53 disciplines olympiques : 10 pour les JO d'été (athlétisme, aviron, canoë-kayak en eau calme, canoë-kayak en eau vive, cyclisme sur route, cyclisme VTT, équitation, tir à l'arc, triathlon, voile) et 5 pour les JO d'hiver (biathlon, ski alpin, ski de fond, ski acrobatique, snowboard). Le poids relatif des sports de nature s'approche donc également du tiers du programme olympique.

➔ Villes hôtes ou requérantes de 2012 à 2018

Les trois villes hôtes (JO attribués) sont :

> Londres (Grande Bretagne), décision du 6 juillet 2005 lors de la session du CIO à Singapour : été 2012 ;

> Sotchi (Russie), décision du 4 juillet 2007 à Ciudad Guatemala : hiver 2014 ;

> Rio de Janeiro (Brésil), décision du 2 octobre 2009 à Copenhague : été 2016.

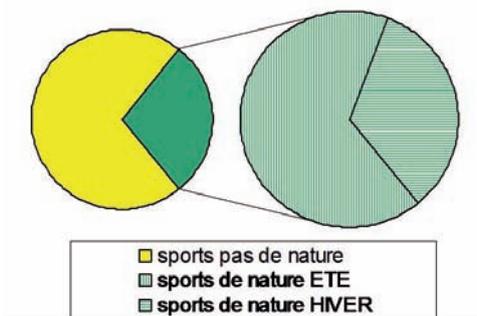
Pour les JO d'hiver 2018, trois villes sont requérantes (en attente d'attribution) : Annecy (France), Munich (Allemagne), Pyeong Chang

(Corée du Sud). La décision finale sera connue le 6 juillet 2011 lors du congrès de Durban (Afrique du Sud).

➔ L'évolution des projets des villes hôtes

L'évolution la plus visible des projets des comités d'organisation porte sur la prise en compte du développement durable. Jusqu'à présent, seul son volet environnemental était valorisé, plus particulièrement autour des sports de nature et de leurs lieux de pratique. Ces nouvelles initiatives accompagnent la prise de conscience du CIO sur le sujet : « Les JO doivent non seulement demeurer une manifestation de premier plan mais il leur faut aussi démontrer leur intégration dans la société d'aujourd'hui, en tenant compte absolument des notions de développement durable et de responsabilité sociale. »⁴

PLACE DES SPORTS DE NATURE DANS LE PROGRAMME OLYMPIQUE



Quelques actions phare permettent de mesurer les intentions en la matière :

> conférence mondiale sur le sport et l'environnement : la 8^e édition s'est déroulée à Vancouver en mars 2009. Elle était consacrée à deux thèmes principaux : l'impact de la crise économique et les moyens d'impliquer les jeunes dans le sport. Les conférenciers ont échangé des solutions innovantes pour intégrer le développement durable dans le sport ;

> le prix « Sport et environnement », créé en 2009 : 5 premières organisations, représentant les 5 continents, ont été primées pour leur contribution à la mise en œuvre de bonnes pratiques environnementales dans le sport ;

> des initiatives durables : à Vancouver, plusieurs mesures ont été prises, depuis la construction de sites conformes à des normes



environnementales élevées jusqu'à la stratégie de gestion des déchets. À Sotchi, les organisateurs se sont associés à des initiatives telles que le « réseau pour un climat neutre » du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Ils mettent en œuvre des politiques environnementales pour faire que les Jeux de 2014 soient encore plus propres que les précédents ;

> vers une « planète 2012 » : Londres 2012 a placé le développement durable au cœur de sa candidature. Une vision illustrée par le projet « Towards a One Planet Olympic » (vers une planète olympique), inspiré du concept du WWF/BioRegional « One Planet Living® » (une planète vivante®) ;

> impliquer les jeunes : tous les acteurs soulignent l'importance de l'implication des jeunes dans le monde du sport. L'organisation des premiers JO de la Jeunesse, à Singapour en 2010, illustre le volontarisme du CIO dans les domaines de l'implication, l'engagement et la motivation des jeunes dans l'univers sportif.

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) ont pour mission d'inciter les jeunes du monde entier à s'adonner au sport ainsi qu'à adopter et appliquer les valeurs olympiques d'excellence, d'amitié et de respect. Ils s'adressent à des jeunes athlètes, âgés de 14 à 18 ans, qui évolueront dans les sports inscrits au programme olympique, mais avec un nombre limité de disciplines et d'épreuves. Les jeunes prendront part à un programme « culture et éducation ». Les JOJ suivent le traditionnel cycle de quatre ans ; la première édition d'été aura lieu à Singapour en 2010 et la première édition d'hiver à Innsbruck en 2012.

1 : in Feuille d'information, XIIIe Congrès olympique, thème 2 : les jeux olympiques. - Comité international olympique, septembre 2009

2 : source Nielsen

3 : Sports de nature : repères et actions. - Ministère de la Santé et des Sports, 2009

4 : in Feuille d'information, XIIIe Congrès olympique, thème 2 : les jeux olympiques / Comité international olympique, septembre 2009

Pour en savoir plus :

www.vancouver2010.com/fr/plus-information-2010/durabilité

www.london2012.com/making-it-happen/sustainability/index.php

www.singapore2010.sg/public/sg2010/en/en_about_us/fr_environment_movement.html